

----- Message original -----

Sujet:[INTERNET] A l'attention de Mr le commissaire enquêteur du projet éolien d'Epuron à St Maurice la Clouère

Date :Wed, 14 Nov 2018 14:34:56 +0100

De :PEROCHON alain <perochona@gmail.com>

Pour :pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr

Mr le commissaire enquêteur

L'enquête publique concernant le projet éolien de RES à Vernon à peine close, deux enquêtes publiques se sont ouvertes simultanément à St Maurice et à St Secondin.

Cela devient du harcèlement, du gavage aux éoliennes qui finit par donner des hauts-le-coeur à certains riverains soucieux de préserver l'environnement et leur qualité de vie à la campagne !

On notera que si le projet de St Maurice la Clouère ne tient pas compte du projet de parc contigu de Vernon, à l'inverse celui de Vernon l'évoquait, alors oubli ou volonté de ne pas avoir à présenter les effets cumulés des deux parcs !?

<http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Eoliennes/Parc-eolien-Saint-Maurice-la-Clouere/Avis-de-la-mission-regionale-d-autorite-environnementale>

"Enfin, l'étude d'impact identifie, à proximité, le projet de parc éolien des Mignaudières et le projet de parc éolien des Brandes, situés respectivement à 5 et 7 km au sud de la zone d'implantation projetée. Le seul effet cumulé identifié est l'inter-visibilité. Aucun effet de saturation visuelle depuis l'habitat immédiat n'est envisagé (étude d'impact, p.169). **L'absence de saturation visuelle16 aurait utilement pu faire l'objet d'un argumentaire plus détaillé**, sur la base d'une identification des habitations concernées et d'une présentation illustrée des impacts. "

http://www.vienne.gouv.fr/content/download/16360/105375/file/Eolien_CroixBertault_vernon_Avis%20MRAe%2011%2005%2018.pdf

" Paysage L'étude d'impact présente une analyse paysagère très détaillée du secteur d'étude avec un bon diagnostic un périmètre d'étude élargi adapté aux grands ensembles paysagers. Cette dernière est accompagnée de nombreux photomontages permettant au public d'apprécier l'insertion du projet. Le projet s'implante dans l'unité paysagère « terres des Brandes » au relief peu marqué hormis un point haut au Mont Fougéré. Le territoire se caractérise par un habitat dispersé (hameaux et fermes isolés), une mosaïque de cultures, du bocage et des boisements plus ou moins grands. Deux points sensibles ont été relevés : - la visibilité du château de Gencay situé sur un éperon rocheux dominant la confluence de la Belle et de la Clouère - la perception depuis le Mont Fougéré dans le village de Champagné Saint Hilaire avec un point culminant de 195 mètres. **Dans la partie synthèse des impacts cumulés avec d'autres projets connus sur le territoire, l'étude a identifié 7 projets d'éoliennes dont le projet d'Epuron situé à St Maurice la Clouère (tableau page 571).**

.../...

Le dossier indique que la variante retenue évite la majorité des secteurs sensibles pour le milieu naturel (boisements, habitats naturels pour la faune et la flore...) et **prend en compte les enjeux paysagers en diminuant le nombre d'éoliennes de 7 à 4 pour éviter la saturation du paysage.** "

Egalement on relève que l'extension du parc Valorem d'Usson Bouresse n'est pas, elle non plus, prise en compte, il est vrai que le projet de St Secondin (page 254) ne tient pas compte des projets en cours et ne considère que les seules éoliennes autorisées ou construites:

<http://www.vienne.gouv.fr/content/download/17742/112122/file/SAINT-SECONDIN%20ENERGIES%204.1%20Etude%20d'impact-2emePartie.pdf>

Ce sont les raisons pour lesquelles il y a lieu d'analyser cette situation "d'oublis" en se référant au dossier de Vernon.

Les rapport d'enquête, conclusion et avis motivé de Mr le commissaire enquêteur de l'EP du projet éolien de Vernon notamment sur l'acceptabilité et ses limites des éoliennes en nord-Charente et en sud-Vienne:

<http://www.vienne.gouv.fr/content/download/17619/111595/file/Rapport+et+conclusions+CE.pdf>

Or, je considère que, le projet de la Croix de Bertault ne contribue pas à créer ces conditions favorables à l'acceptation de l'éolien car il participe au renforcement du sentiment de saturation en parcs éoliens, sur un territoire rural dépassant l'aire d'étude éloignée, donc peu étudié dans le dossier, couvrant le Sud Vienne et le Nord Charente. Les territoires ruraux expriment souvent le sentiment d'être abandonnés (ce sentiment a été illustré pendant l'enquête publique par la signature d'une pétition en mairie de Vernon visant à protester contre la fermeture de la Trésorerie de Gençay...) : il ne faudrait pas que le développement d'activités comme les éoliennes, « indésirables » en territoire densément peuplé, soit perçu comme la principale marque d'intérêt manifesté par les autorités pour ces territoires ruraux.

Pour créer une bonne acceptabilité de l'éolien et éviter un rejet provoqué par la crainte et le sentiment de prolifération anarchique, il me semble qu'il faudrait présenter à la population et aux élus locaux une politique publique qui encadre la création de nouveaux parcs éoliens sur ce territoire du Sud Vienne et Nord Charente.

22

Or, je n'ai pas le sentiment qu'actuellement, il y ait une approche cohérente et organisée sur ce territoire en ce qui concerne le développement de l'éolien. Les projets éoliens émergent et aboutissent de façon aléatoire au gré des résistances plus ou moins fortes et sans doute de leur qualité, sans s'intégrer dans un projet de territoire. Les avis contradictoires des conseils municipaux, l'absence de prise de position de la part de la Communauté de commune des Vallées du Clain en témoignent. Le rapport de la Cour des Comptes de mars 2018 et un article de presse cité par un intervenant qui pointe que la Préfète elle-même déplorerait l'absence de cohérence en matière de projets éoliens évoquent cette situation qui n'est pas propre à ce territoire. Le PPE (Plan Pluriannuel de l'Energie) annoncé au niveau national pour 2018 et un SCOT pour le Sud Vienne devraient, entre autre, à terme, permettre de mieux organiser l'implantation des parcs éoliens.

Constatant qu'au moment où il faut se prononcer sur le projet éolien de La Croix de Bertault à Vernon, il n'y a pas de politique publique garantissant une implantation équilibrée des parcs éoliens sur le territoire Sud Vienne-Nord Charente.

Considérant que parmi tous les projets éoliens du territoire du Sud Vienne et du Nord Charente je n'ai pas les éléments pour établir une hiérarchie entre eux et affirmer que celui de la Croix de Bertault est particulièrement urgent et incontournable.

Considérant qu'en l'absence d'une politique publique définissant précisément le cadre et les limites du développement de l'éolien sur ce territoire, le projet de la Croix de Bertault ne réunit pas les conditions d'acceptabilité suffisante pour la population.

Craignant qu'il se pourrait même que malgré sa qualité, le projet éolien de la Croix de Bertault soit le « projet de trop », risquant de disqualifier de façon durable l'éolien sur ce territoire,

Pour ces raisons je donne un avis Défavorable au projet de Parc Eolien de la Croix de Bertault.

Je vous adresse en fichier joint mon courriel concernant le projet d'usine éolienne de Vernon abordant cette question de saturation visuelle éolienne en pays gencéen et limitrophe, l'une des raisons pour lesquelles kje m'oppose à toute implantation d'usine éolienne.

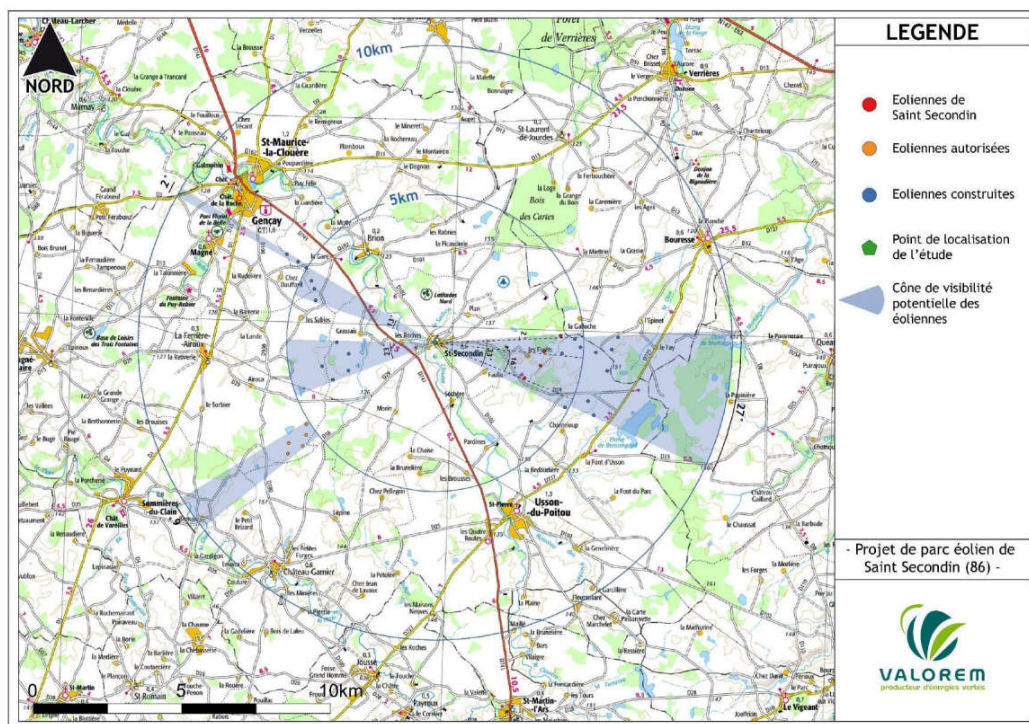
Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Alain Pérochon
6, la Castouarde
86410 St Laurent de Jourdes

—eolien St Secondin, saturation visuelle.PNG

10.2.2 Evaluation de la saturation visuelle

10.2.2.1.1 Analyse cartographique :



Carte des horizons interceptés par les éoliennes pour la commune de Saint Secondin

Cartographie 85 : Indices de la saturation visuelle du grand paysage autour du village de Saint Secondin- Analyse cartographique